

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 18

Artikel: Les cousines du docteur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202254>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Citer parmi ses hauts faits
Sa motion sur les valets.

De nos reverends Pasteurs
Rien négale la terreur
On les voit se démenant
Souvenés vous en (bis)
Excommuniant de cœur
Les Bernois et les seigneurs.

Avocats et Procureurs
Sont dans toutes leurs fureurs
Car sans doute un changement
Souvenés vous en (bis)
Menace de leur oter
De bonnes poules à plumer.

Juges de Paix, Lieutenants
Et tous leurs aboutissants
Sont dit-on tous tremblants
Souvenés vous en (bis)
Pour eux le Soleil a lui
C'est nôtre tour aujourd'hui.

Si nous avions un bon cœur
Nous serions dans la douleur
De voir ces durs gouvernants
Souvenés vous en (bis)
Renvoyés chacun chez eux
Hélas comme des Peneux.

Au reste pour cette fois
L'Etat était aux abois
Car pour mettre en mouvement
Souvenés vous en (bis)
Dix à douze bataillons
Tout était en Confession.

Il faut pour les payer
Nouvelles Lois décréter
Chacun dut donner comptant
Souvenés vous en (bis)
Le double de ses impôts
Jusques aux pintes et tripots.

Chantés belles chanteuses
Donnés à vos amis.

* Voyez le bulletin officiel.

Vieux nouveau.

Genève, avril 1905.

Au Conteur !

Acheteur régulier de votre excellent journal, je me permets de vous conter une réflexion bien vaudoise que vient de m'exprimer le sous-chef d'une de nos principales gares et fils d'un chef de station des plus sympathiques. Nous parlions liquide. Lui, me disait : peu n'en faut le matin, et, sur mon affirmation, il a ajouté : « Evidemment, il vaut mieux boire du nouveau quand il est vieux. »

Je trouve l'idée bonne et vous la transmett tout chaud.

Croyez-moi, ami Conteur, votre tout dévoué,
ED. JACCARD.

Chanteurs, debout !

Notre confrère, *Le Coryphée*, organe du « Chœur d'hommes de Lausanne », a publié, à l'occasion du 1^{er} mai, un numéro spécial, tiré sur papier rose.

Ce numéro ne contient qu'un article : une proclamation émanant du « Syndicat des chanteurs émancipés ». Nul doute que cette proclamation ne rencontre, auprès de tous nos chanteurs, un accueil favorable. La voici :

Lausanne, 1^{er} mai 1905.

Nous ne saurions laisser passer cette date, chère aux prolétaires, aux déshérités, aux mécontents de toutes classes, de toutes conditions, sans venir aujourd'hui faire entendre notre voix, apporter notre pierre à l'édifice des améliorations sociales et rendre publiques nos légitimes revendications de chanteurs, chorals, orphéonistes et chœur-d'homards !

Camarades chanteurs ! Tous à l'unisson, clamons à l'univers, en cette journée d'allégresse, nos justes exigences.

Nous voulons les trois huit : d'abord dans

la mesure. Nous voulons nos trois huit, soit : huit répétitions par année, huit minutes par répétition, huit mesures par œuvre chantée, et pas une de plus ! Qu'on se le dise !

Les réformes primordiales auxquelles nous aspirons avec toute la force de notre âme, les voici : 1^o Plus de directeurs qui veulent mener le monde à la baguette ! Il n'en faut plus !

2^o Plus de commissions musicales aux programmes anti-populaires ! Les programmes seront choisis par le peuple des chanteurs. 3^o Plus de comités, plus de présidents à poigne ! « Un jour nous serons tous frères. »

4^o Egalité complète des notes musicales. Plus de notes hautes et basses ! Plus de notes au-dessus et au-dessous de la portée ! mais une seule note unique et formidable : le sol, qui est à la portée de tous ! Plus de différences de couleurs : plus de blanches, plus de noires, toutes rouges ! Plus de distinction de valeurs ! Plus d'entières, plus de trente-deuxièmes, plus de pointées ! Rien que des huitièmes et par groupes de trois ; vivent les trois huit !

Abolition des bécarrés, bémols, dièses et autres complications qui créent des inégalités flagrantes entre les notes !

5^o Suppression des œuvres en latin, langue morte bonne pour les ecclésiastes et les apothicaires !

6^o Interdiction de toute contrainte. Plus de « présence par devoir », plus d'amendes !

Travailleurs du gosier, tous debout !

Célébrons d'une seule voix l'hymne triomphal de notre émancipation future !

Sursum corda ! Tirons tous à la même corde (vocale, bien entendu) !

Saluons le premier mai ! Lâchons recueils et partitions et chômons avec ensemble et conviction !

Vive l'égalité en musique !

Vive la concorde et l'harmonie !

Pour le Syndicat des chanteurs émancipés :

F.-E. FIAUMONET, publiciste.

Fâcheuse méprise. — Un bon vieil instituteur du temps jadis dut un jour solliciter, en faveur d'une famille nécessiteuse, l'appui d'une châtelaine du voisinage.

La noble dame l'accueillit très aimablement et le fit asseoir sur un canapé, à côté d'elle.

Le pauvre magister était tout intimidé. Baisant les yeux, il aperçut un morceau de linge, qui lui paraissait sortir de son pantalon. Il s'empresse de le renfoncer, en couvrant bien ses mains avec son grand chapeau.

Un jeune page qui avait vu le manège, remarquant que sa maîtresse tournait la tête de côté et d'autre, lui demanda si elle cherchait quelque chose.

— Oui, mon mouchoir, que je croyais avoir mis à côté de moi.

— Madame, je viens de voir monsieur le mettre dans son pantalon.

L'embarras du vieillard, qui s'aperçut alors de sa méprise et ne savait comment l'expliquer, n'eut d'égal que les bons rires de la châtelaine et de son page.

Pour une fois ! — Un membre du barreau est cité comme témoin devant le tribunal de district. Au moment où il va déposer, le président l'arrête d'un geste :

— Vous voudrez bien, monsieur le témoin, oublier momentanément votre qualité d'avocat et ne dire que la vérité, toute la vérité...

Les cousines du docteur. — On parle, dans la famille Z., du jeune cousin Edouard, qui vient de s'établir comme médecin, à Lausanne, et dont l'antichambre demeure vide plus souvent qu'il ne voudrait.

— Mes sœurs et moi, dit l'aînée des demoiselles Z., nous lui avons bien créé un commencement de clientèle, mais nous ne pouvons pourtant pas être malades tout le temps.

Un oubli.

... le 2 mai 1905

Mon vieux Conteur,

Dis-moi, je t'ai cherché partout, dimanche, à notre inauguration du Nyon-Crassier. J'ai demandé à ces messieurs des journaux de Lausanne s'il y avait pas avec eux quelqu'un du Conteur ? Y m'ont répondu que non, que du moins y ne croyaient pas.

Vous concevez, m'ont-y dit, on ne sait pas toujours quels sont les journaux représentés, attendu que dans ces sortes de fêtes, où y a des banquets, des collations, des parties de plaisir, on se trouve souvent avec bien des collègues qu'on n'a jamais vus et on est tout étonné d'apprendre qu'y sont là pour des journaux de Lausanne.

Alors, je me suis dit : pas tant d'affaires, puisque c'est comme ça, je m'en vais aller tout droit vers monsieur Lagier, notre conseiller national ; y saura bien, lui.

Je l'ai donc abordé à la gare de Crassier et je lui ai dit : « Faites excuse, monsieur le conseiller, mais je me permets de vous demander si peut-être vous sauriez s'il est venu quelqu'un du Conteur ? »

— Du Conteur ? qu'il a fait ; alors il s'est tiré les cheveux : « Saprissi ! nous l'avons oublié ! Quelle affaire ! Oh ! mon cher ami, il n'est personne venu ; nous l'avons tout à fait oublié, le Conteur... il est si petit. »

Alors moi, j'ai fait comme ça : « Ah ! on l'a oublié !... Oui !... Ça fait que voilà !... C'est dommage ! Excusez-moi, monsieur le conseiller. Conservation. »

— Mais, mon cher, je vous en prie, que m'a dit monsieur Lagier ; hélas, que voulez-vous, on ne pense pas toujours à tout. Ce sera pour une autre fois. Y nous faut boire un verre pour nous consoler... A la vôtre...

— A la vôtre, monsieur le conseiller, et à celle du Conteur, quand même !

— Et à celle du Conteur, naturellement !

Y a pas à dire, c'est tout de même un homme bien aimable, ce monsieur Lagier. Je vous promets qu'y ne l'a pas fait par exprès. C'est comme y dit : « On ne pense jamais à tout. »

Votre plus vieux abonné de La Côte,

Mai de mé.

Voutrès fennès an-te pliantà lè favioulès ? Ma fâi se ne l'an pas fé demicro ne vu pas frémâ vo vignan bin. Po que balhéian vo daissé vo soveni que noutrès mères-grands dezan que falhai lè pliantà lo premi demicro de mé, devant que senyé midzo. Et rappela vo que noutrès mères-grands l'avan rézon, asse rézon que quand dezan avoué noutrès pères-grands que lè pliodzè daô maî de mé ne se palzan jamé, ad bin que mé tradvè la nei iau maî l'a laicha, ad onco qu'ad maî de mé et ad maî d'ad l'est lo mariadzo aî fous.

Ci mot de fou mé fâ ressondzi aî bi maî de mé qu'on fasai dein mon dzouveno teimpe, quand on allavé roucannâ dai z'ado et dèl'ardzeint pè lè veladzo.

On'annaie on irè zu traî dzo via. On avâi te gnaî lè dou Combrémont, Démore, Molondin, Prabyins, Chin-Cherdzo, Thiairins, Velars et Nayruz. On pregnai dein sa catsetta on boccon de pan et de tomma et quand on avâi sai on bévéssai à l'intse. Sè trovavè dai iadzo dai pareints que no fazan intrâ et no z'offressan cau-quiès breçi et onna tassa d'idye sucrâie.